

III. CONTEXTE PAYSAGER ET URBAIN

1. Approche paysagère

Le paysage est en constante évolution. Il est la résultante des interrelations entre les éléments physiques et naturels (géomorphologie, géologie, climat) et les activités humaines qui s'exercent sur ce territoire – agriculture, industrie, tourisme - mais aussi des modes de déplacement et de l'organisation de l'habitat. Nous sommes dépositaire d'un patrimoine naturel, architectural et culturel de qualité qui tient un rôle prédominant dans l'attractivité et le développement économique du territoire.

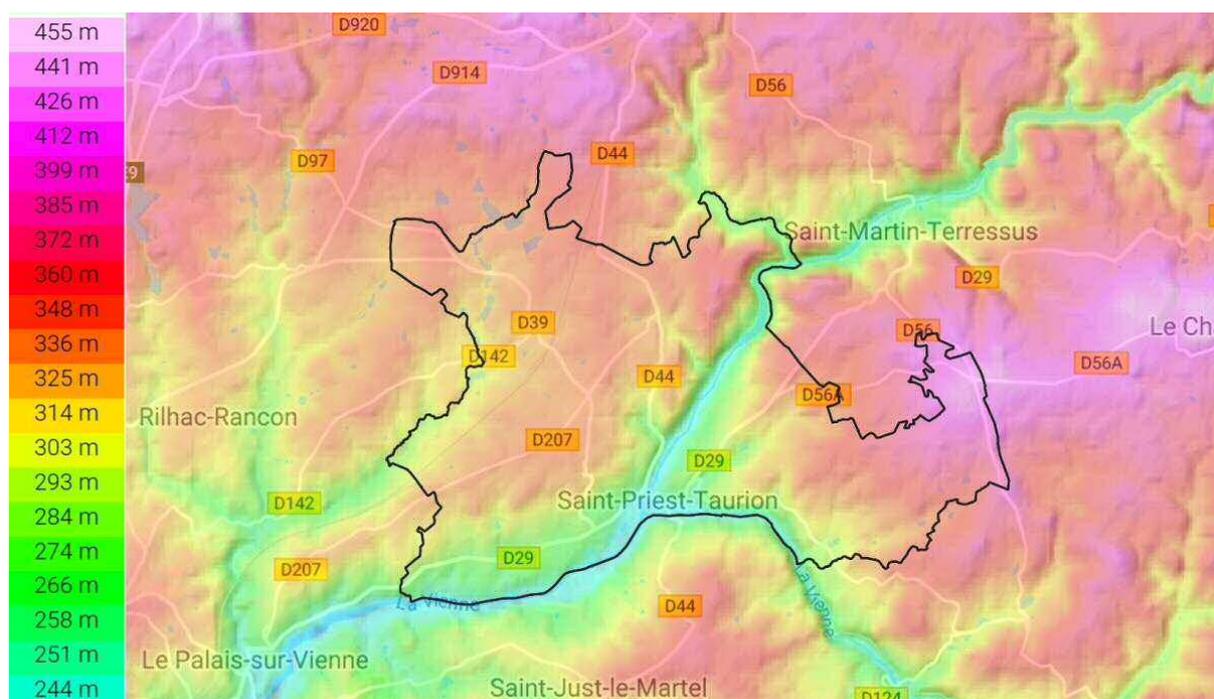
Le diagnostic paysager a pour but de mieux connaître afin de préserver les éléments qui forgent cette richesse.

L'Atlas des *Paysages en Limousin* (DIREN), dans sa définition des unités paysagères, place cette commune sur deux unités distinctes :

- La partie ouest est comprise dans l'unité paysagère de Limoges et sa campagne résidentielle. Entourée par les contreforts des massifs alentours comme les monts d'Ambazac, elle est constituée de reliefs de plateaux vallonnés entaillés par la vallée de la Vienne. Les prairies pâturées bordées de grands chênes dessinent une campagne-parc.
- La partie est appartient à l'unité paysagère des collines limousines Vienne-Briance. Cette partie est formée de larges plateaux entrecoupés par les vallées de la Vienne et de ses affluents comme le Taurion, qui modèlent le paysage en de nombreuses ondulations.

a. Situation - Relief - Hydrographie

Située en périphérie Nord-Ouest de l'agglomération de Limoges, cette commune s'incline globalement vers le sud-ouest. Elle est entourée au nord et à l'est par les contreforts des massifs alentours : Monts d'Ambazac et les reliefs de l'est du département.



Le relief du territoire de la commune de SAINT PRIEST est marqué par de fortes amplitudes et par la présence de deux rivières : La Vienne et le Taurion, et de leurs affluents.

L'altitude varie de 427 m en limite Est de la commune de St Martin Terressus, le point le plus haut, à l'intersection des RD 56 et 56a, à environ 230 m en bordure de la Vienne, au-dessous de la Chabasse, en limite sud-ouest avec les communes du Palais Sur Vienne et de St Just Le Martel.

Au Nord-Ouest se situe un plateau d'altitude moyenne 330 m, marqué par la présence d'étangs alimentés par de nombreux cours d'eau. Ce plateau chute en coteaux abrupts au niveau de la vallée très encaissée du Taurion, tandis qu'au sud-ouest la transition entre le coteau et la vallée de la Vienne se réalise plus progressivement.

A l'Est, le plateau plus vallonné s'élève progressivement pour atteindre le point culminant de la Commune situé à l'extrémité Nord-Est, au-dessus de la Chassagne.

Deux grandes rivières traversent le territoire communal et influencent fortement ses paysages:

La Vienne qui borde la commune au sud et s'écoule d'est en ouest, et son affluent le Taurion qui coupe le territoire en deux sur un axe Nord-Est/ Sud-Ouest.

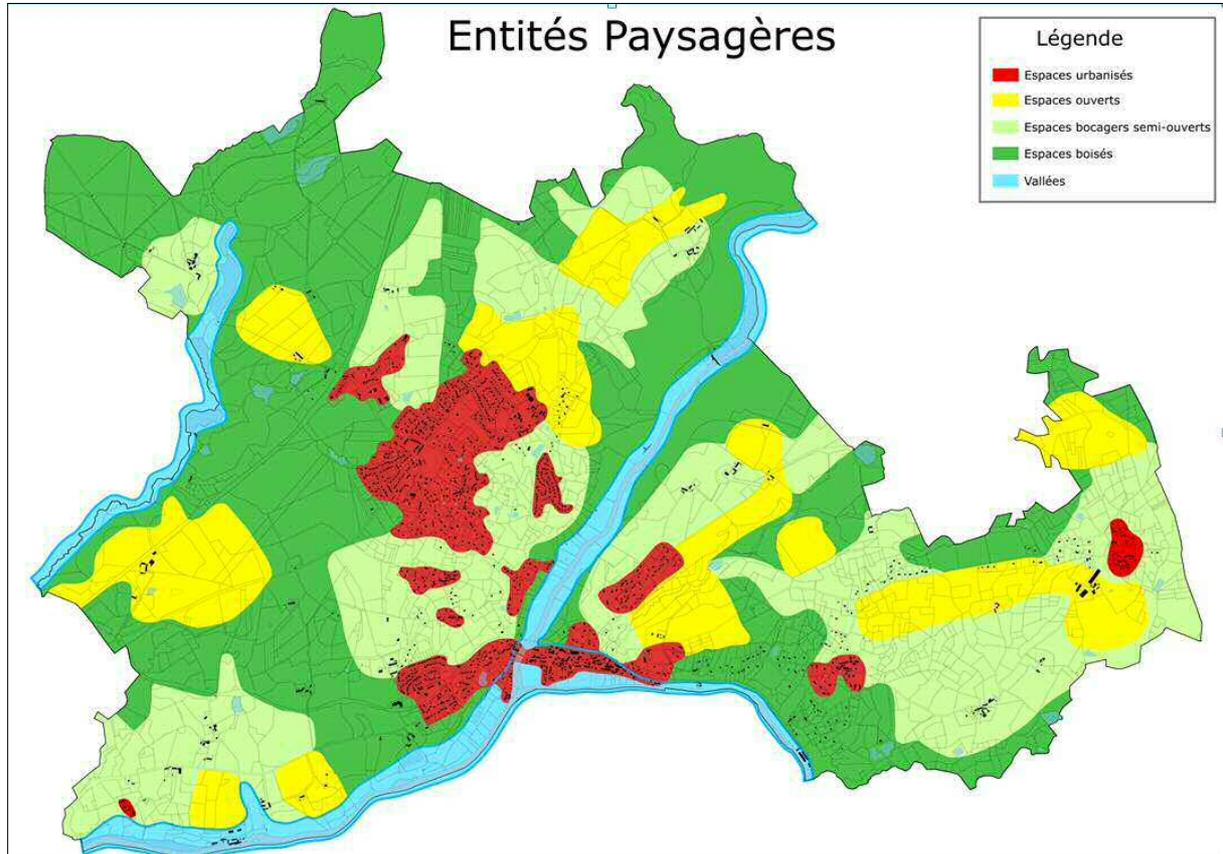
Ces deux cours d'eaux empruntent des vallées très encaissées dans leur cours amont qui s'élargissent juste avant leur point de confluence, aux abords du bourg de St Priest Taurion.

Les ruisseaux affluents ont creusés des talwegs qui animent de leurs plissements les bords du plateau.



b. Entités paysagères

Les paysages de la commune sont très contrastés et permettent de distinguer plusieurs entités paysagères :



Les vallées : Cette commune présente un relief profondément marqué par les vallées des cours d'eau principaux, la Vienne et le Taurion, qui constituent les principaux éléments structurants du territoire.

Très présents sur le territoire, les nombreux petits ruisseaux affluents animent le relief, aux creux des vallons, associés à des prairies humides ponctuées de petits étangs. Un petit patrimoine important est associée à cette présence de l'eau dans le paysage (fontaines, puits et lavoirs, moulins...)



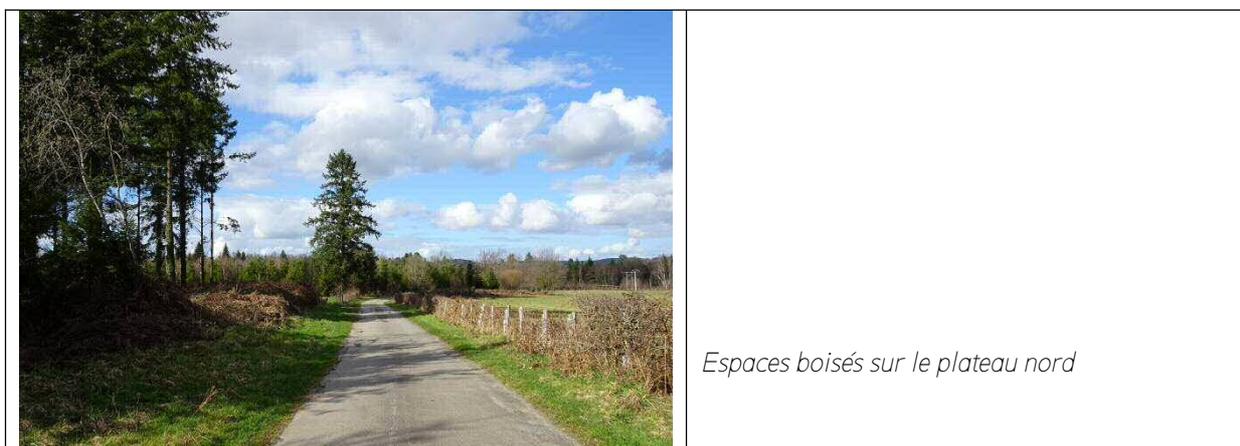
Vallée de la Vienne vue depuis le quartier ouest du bourg

Les forêts : cette entité englobe des espaces forestiers de tailles variées :

- à l'ouest, on relève la présence de masses boisées importantes : le massif forestier du nord-ouest de la commune autour de Bord est composé d'une part importante de résineux mais aussi de feuillus (chênes). Ce secteur est peu habité ; l'habitat est regroupé sous forme de fermes isolées.
- à l'est on note la présence d'une trame bocagère arborescente dominante en feuillus (chênes, châtaigniers et charmes), mélangée de boqueteaux, constituant une succession de microsites accusés par un relief capricieux.

Cette végétation arborescente est constituée de grandes étendues boisées en feuillus ou plantées de résineux, qui occupent 1059 ha soit 39 % du territoire communal.

Les forêts de feuillus (composants des forêts naturelles du secteur) sont également situées sur les coteaux abrupts en bordure de la Vienne et du Taurion, constituées de taillis-futaies peu exploités, car peu accessibles. Les autres massifs boisés importants sont composés à part égale de feuillus et de résineux, issus de boisements artificiels régulièrement entretenus et exploités.



Les espaces agricoles ouverts se situent sur les espaces en plateaux où l'on trouve de grandes parcelles cultivées, en limite ouest aux abords de la Route Départementale n°207 sur le plateau d'interfluve entre la Vienne et le ruisseau du Cussou, dans la partie est, aux abords de la RD 29 en direction de St Martin Terressus, mais aussi en bordure de la voie communale qui dessert la Chassagne.

La vitalité des exploitations agricoles qui y sont présentes permet de maintenir de grands espaces ouverts. Les parcelles de ces exploitations majoritairement tournées vers l'élevage sont constituées de grandes prairies de pacage. Cela permet un entretien régulier de ces espaces situés en plateau ou sur des pentes douces des vallons, très présents dans le paysage et qui offrent de larges points de vue en direction des Monts d'Ambazac ou en direction de St Léonard de Noblat.



Espaces agricoles en plateau au Mas Levrault

Le bocage : caractérisée par la présence d'une trame bocagère encore relativement dense, avec des haies arborées composées en majorité de chênes, d'arbres isolés ou en alignement, et de ripisylves qui soulignent les cours d'eau et se fondent dans le maillage de haies bocagères. La présence de l'eau est nettement perceptible par les nombreux petits étangs qui ponctuent le territoire.

Si les traces de l'ancien bocage ont pratiquement disparues sur les espaces en plateau, en raison des restructurations foncières des exploitations agricoles, il en va tout autrement aux abords du bourg et des villages anciens de La Martinerie ou la Haute Gorce, au creux des vallons, et dans la partie sud-est où l'on retrouve des éléments de bocage très intéressants dans le secteur de Caux: de belles haies vives délimitent les champs ou bordent les voies communales et chemins ruraux.



Les abords de La Martinerie

c. Structures et éléments de paysage :

L'arbre est un motif dominant dans ce paysage ; on le retrouve sous la forme de boisements aux formes très découpée ou de massifs plus importants sur les versants des vallées où les feuillus dominent avec une majorité de chênes, et en plateau où se trouvent les massifs forestiers composés de plantations de résineux de taille importante. Dans les secteurs bocagers on trouve des parcelles boisées de petite taille aux formes géométriques imbriquées avec les prairies et les haies. Les chênes forment des alignements plus ou moins continus le long des routes et des chemins mais aussi des allées qui mènent à des châteaux ou des maisons bourgeoises. Ils sont nombreux sur la commune et ont fortement marqué le paysage par l'organisation de l'espace agricole et constituent des motifs paysagers forts, témoins d'une histoire passée.

Comme éléments plus particulièrement intéressants ou remarquables au titre de la végétation on peut signaler :

- Un très gros chêne au lieu-dit La Chapelle, en bordure de la RD 39,
- Un très gros vieux châtaignier au lieu-dit Les Roches
- Un verger de châtaigniers très vieillissants à la Haute Gorce
- Un alignement de marronniers au château de Castel de Caux
- De beaux exemples de hêtres en sous-bois au-dessus du barrage de Chauvan
- Un alignement de hêtres ainsi que divers arbres dont un très gros vieux Tilleul dans la cour d'honneur du parc du Château de Salvantet
- Un alignement de hêtres à Tourniol.
- Un parc ancien comprenant de beaux arbres (séquoia, cèdre, hêtres pourpres...) au Mazeau.



d. Les points de vue et axes de découverte principaux :

Les routes présentent un caractère rural en raison de leur dimension et des fossés enherbés qui les bordent. Les arbres en alignement soulignent le tracé formé de larges courbes.

De très nombreux chemins permettent de parcourir la commune plusieurs circuits balisés ont été signalés ils permettent de faire le tour et de découvrir les paysages de la commune.

Les vues depuis les routes départementales sont très morcelées en raison de l'importance de la trame bocagère ainsi que des boisements ; le paysage se découvre progressivement et offre des vues sur le versant opposé, mais rarement en direction de l'amont ou de l'aval de la vallée pour la route du Palais sur Vienne et plus largement pour la route de Saint-Léonard qui suit le tracé de la vallée la Vienne.

L'entrée de bourg qui offre la vue la plus intéressante est celle depuis la RD 29 qui permet progressivement d'appréhender le contexte paysager du bourg qui s'est développé à la confluence de deux vallées, puis, à partir du pont, de découvrir le viaduc franchissant le Taurion et le quartier de la mairie. Le bourg ancien ne se perçoit que très progressivement.

L'entrée est en venant de Saint-Léonard de Noblat offre un point de vue moins qualitatif car la route en lacets ne permet d'apercevoir que la rive opposée, sans jamais donner une ouverture sur le bourg, alors que l'ancienne route réservée aux riverains pour la circulation automobile mais largement ouverte aux piétons, permet de découvrir l'ensemble du bourg niché au creux de la vallée.



La route depuis Puyneige située sur le plateau d'interfluve entre la vallée de la Vienne et la vallée du Cussou permet des échappés visuelles plus importantes, alors que la voie communale dite route de la Chassagne offre un large point de vue dans la perspective de la vallée de la Vienne en direction de la ville de Limoges.

2. Approche historique et patrimoniale

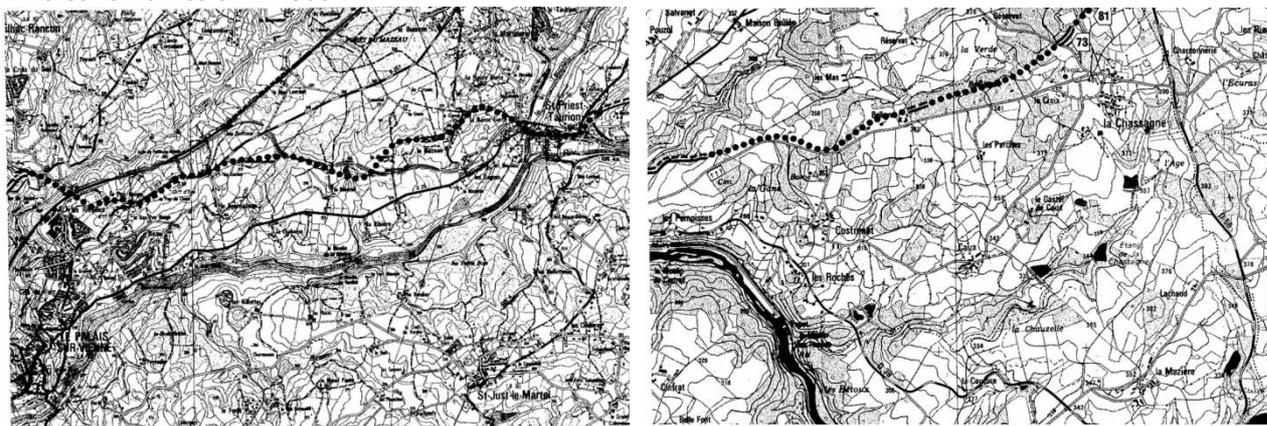
(Sources : Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne – André Lecler – Service Régional de l'Archéologie – DRAC du Limousin)

i. Archéologie

Située au confluent de deux rivières, la vallée de Saint Priest Taurion et les coteaux voisins ont été peuplés dès la préhistoire. De nombreux vestiges archéologiques en témoignent. (source : DRAC Limousin)

- station paléolithique - Le Mazeau - atelier lithique
- hache polie chalcolithique - Chauvant - formation sédimentaire
- tertre néolithique - La Chabasse - Le Monteil - tumulus
- hache chalcolithique - l'Etang - formation sédimentaire

Cette situation favorable aux échanges lui a valu d'être dès l'époque romaine un carrefour important de voies antiques: la voie romaine qui traversait la Gaule d'est en ouest croisait une voie secondaire près de La Martinerie. Ces deux voies sont répertoriées par le service d'archéologie, même si leur localisation demeure approximative. L'association des antiquités historiques du limousin dans ses travaux d'archéologie limousine propose un tracé indicatif dans son ouvrage « Voies romaines en limousin »



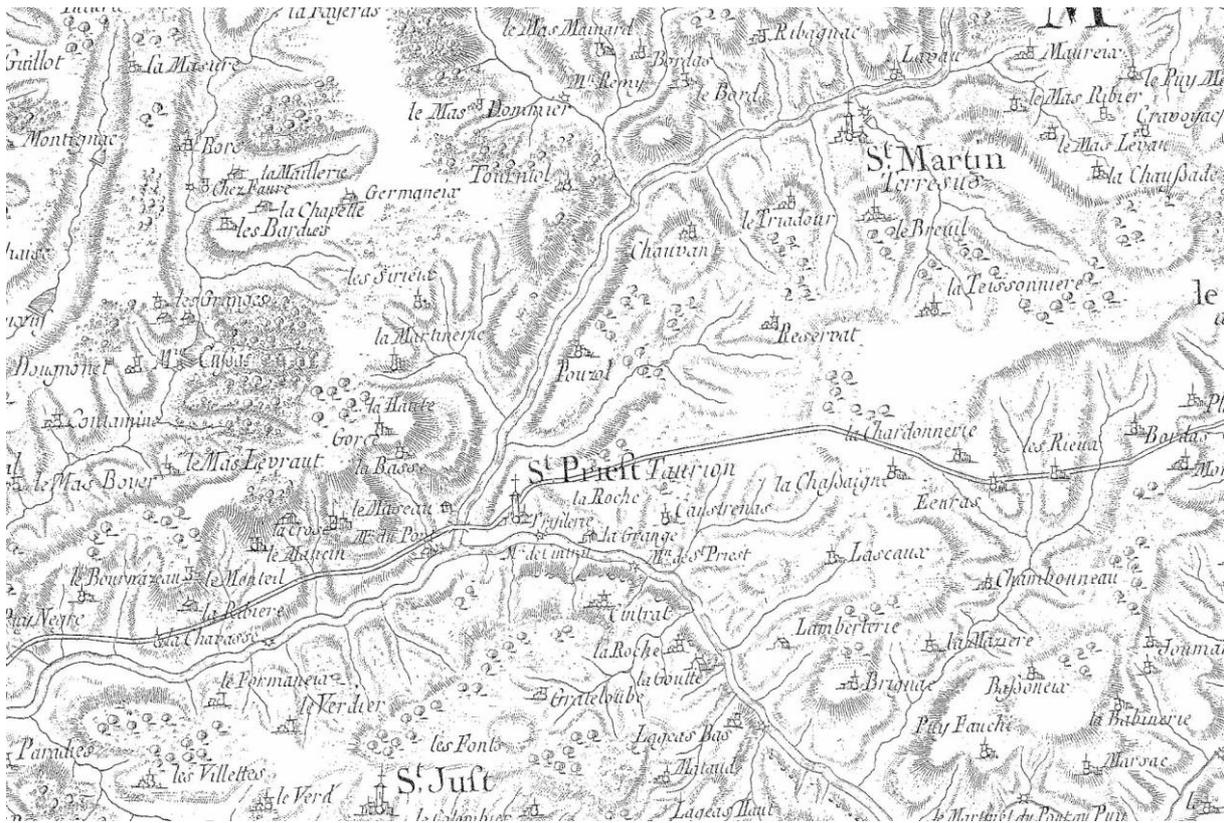
L'occupation du site à l'époque gallo-romaine est attestée par la présence de nombreux vestiges recensés par service d'archéologie:

- occupation et sépultures gallo-romaines - La Martinerie - structures funéraires du Haut Empire.
- coffres funéraires gallo-romains - Costrenat - structures funéraires du Haut Empire.
- occupation gallo-romaine - Le Bourg et La Chabasse - formation sédimentaire.
- pont antique gallo-romain - Les Moulins - pont.
- occupation gallo-romaine - Le Mazeau / La Ganne - tegulae, tessons/céramiques
- occupation gallo-romaine - La Martinerie/Champs de Mars - structure funéraire
- occupation gallo-romaine - La Croze - tegulae.

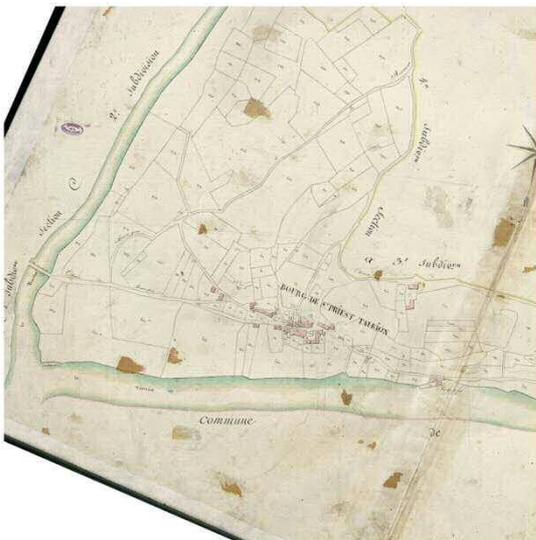


borne milliaire gallo-romaine en bordure de la route de La Chassagne

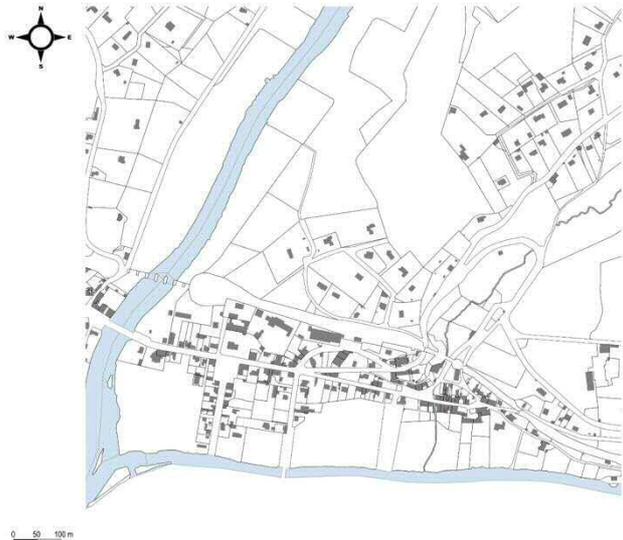
Carte de Cassini



Secteur du Bourg



Cadastre de 1810



Cadastre de 2017

Premier cadastre dit « plan de Napoléon »

Au Moyen Age, les itinéraires de long parcours ayant peu varié, Saint Priest restait un lieu de passage important. Les moines de Grandmont firent construire un pont sur le Taurion, en 1339. Malmené par les inondations (dès 1760), ce pont a été remplacé en 1975 par le pont actuel.

C'est également à l'époque médiévale (XIIème siècle) que fut construite l'église du bourg dont la nef de style roman, restaurée en 1490, témoigne encore de la qualité de l'ouvrage. Agrandie d'une chapelle au XIX ème siècle, et restaurée en 1995, ce bâtiment remarquable bien que non protégé donne tout son caractère au vieux bourg.



Parmi les autres vestiges de cette époque, citons

- souterrain du moyen âge - La Croze -
- souterrain médiéval - non localisé
- chapelle médiévale - Les Bardys - disparue au siècle dernier
- château-manoir datant du bas moyen âge et une chapelle bénie en 1779 - Le Mazeau - détruits en 1871 par un incendie.

- **Grange aux dîmes de Manin** du XVème siècle



ii. Patrimoine Historique

La commune de Saint Priest Taurion est concernée par deux périmètres de protection de monuments historiques inscrits :

- **Le château de Salvagnet** : construit par M. Jean Marie d'Alesme sur les plans de l'Architecte Broussaud, vers 1770. Il est protégé au titre de Monument Historique depuis février 1989.



- **Le domaine de Bort**, commune de Saint Priest Taurion et de Rilhac-Rancon, comprenant un château et son parc, de nombreuses dépendances et des maisons de garde situées en entrée du domaine.



Le château de Bort, implanté sur le territoire de la commune de Saint Priest Taurion, a été mentionné au 16^e siècle comme repaire noble. Au 19^e siècle, son propriétaire, M. Pierre-Edmond Teisserenc de Bort, riche industriel, député du département de la Haute-Vienne en 1871, puis ministre de l'agriculture du cabinet Tiers, a entrepris un grand chantier de restauration et d'agrandissement du

château, dans un style néogothique, en lui adjoignant plusieurs tours rondes ou polygonales et pavillons octogonaux ou quadrangulaires.

La chapelle, modifiée au niveau du chevet par la construction d'un chœur en saillie sur la façade est, a conservé sur les murs de la nef des peintures murales pouvant remonter au 15^e siècle.

L'édifice est maintenant constitué de deux ailes en équerre construites en granit.

Les dépendances, conçues comme une ferme modèle, sont situées au nord-ouest du logis, organisées autour de deux cours successives ; elles sont constituées de différents bâtiments destinés à l'exploitation agricole, ateliers, remises, poulaillers, halle, mais aussi orangerie et potager ...

La propriété compte également une école et cinq petites maisons de garde situées en entrée du domaine où est aménagé un parc paysager typique du 19^e siècle, doté de plusieurs pièces d'eau.

- **Chateau de Tourniol** : construit à la fin du XVIII^e siècle au coeur d'un site particulièrement intéressant, protégé comme **Site Inscrit depuis août 1944**. Délimité sur 87 ha, il comprend le château de Tourniol, ses dépendances et les terrains descendant au Taurion occupés par des feuillus où dominent les chênes. L'accès au château est privé ; on n'a que peu de points de vue sur ce bâtiment depuis les voies publiques. La RD 29 allant de Saint Priest Taurion à Saint Martin Terressus offre, entre l'Etang et Chauvan, un point de vue sur le coteau boisé et le château (depuis la commune de St Martin).

Bien qu'ils ne fassent pas l'objet de protections spécifiques, d'autres éléments du patrimoine architectural présentent un intérêt certain : plusieurs manoirs ou maisons bourgeoises, implantés en tête de vallée, méritent d'être signalés comme témoins de l'architecture du 19^e siècle.

- **Château du Mazaud** : construit en 1872 par M. Audebert de la Pinsonnie, à l'emplacement de l'ancien château détruit par un incendie.



- **Castel de Caux**

- **Maisons bourgeoises de la Roche, ...**



Ces maisons de plaisance, ou résidences périurbaines, répondent au désir de villégiature de leurs propriétaires qui, à cette époque, recherchent l'agrément de la campagne.

Bâties selon un plan carré ou rectangulaire, leurs façades sont composées en observant un rythme régulier des ouvertures, et dotées de différents éléments architecturaux tels que encadrements de baies, chaînages en pierres d'angle, impostes ouvragées, corniches... selon une architecture néo-

classique très en vogue à cette époque-là, et le plus souvent couvertes de toiture à fortes pentes, en ardoise.

Cette commune compte également différents éléments de patrimoine témoins de l'architecture industrielle ou de l'architecture rurale de cette région :

La réalisation d'ouvrages et de constructions liées à l'industrialisation de la vallée de la Vienne, particulièrement importante entre Saint Léonard et Saint Junien et fort diversifiée (tanneries et draperies dès le moyen âge, papeteries, imprimeries, travail des métaux et transformation des matières premières issues de l'agriculture locale) avec une utilisation intense de l'eau et de la force motrice de la Vienne :

- **Le moulin du pont et son écluse**, déjà cité en 1544, appartenait au seigneur du Mazeau. En 1662, il servait à la production de l'huile.

En raison de sa situation privilégiée au confluent du Taurion et de la Vienne le secteur des moulins connut un essor considérable à partir de 1791 avec le développement de l'activité de flottage des bois servant à alimenter les fours à porcelaine de Limoges; l'écluse devint alors une véritable gare fluviale de transit et de triage des bois flottés.



- **Le moulin du Cussou**, à la limite de la commune de Rilhac Rancon existait déjà en 1615.



- **Le moulin des Roches** fit place à l'usine des Roches construite en 1909, papeterie spécialisée dans le carton cuir, qui ferma ses portes en 1980. Plusieurs tentatives de réutilisation des locaux ont échouées.

- **Le moulin à Fer** présent sur l'ancien cadastre, aujourd'hui disparu et remplacé par une micro-centrale, face au moulin de Cintrat sur la rive opposée, commune de Saint Just le Martel,



- **Le moulin de la Ribière**, face au moulin du Verdier, commune de Saint Just, est aujourd'hui occupé par la communauté d'Emmaüs.

3. Morphologie urbaine

a. Le Bourg

Le village originel, s'est développé autour de son église, en fond de vallée;



Le quartier de l'église, noyau originel, dont l'entrée se situe place du 11 Novembre avec le monument aux morts, a conservé tout son caractère : constructions serrées, édifiées à l'alignement de la voie, en mitoyenneté. Les volumes n'ont pratiquement pas changé depuis deux siècles

L'architecture de ce quartier est très proche de l'architecture rurale traditionnelle présente dans les hameaux : constructions en rez-de-chaussée plus un étage, toitures à deux pentes couvertes en tuile canal.



Le quartier de la Mairie et de la gare s'est constitué depuis la fin du XIX^{ème} siècle, avec la création de la ligne de chemin de fer Limoges-Ussel, la construction des viaducs (1878), et toute l'activité qui en découle.



Situé à mi-chemin entre le vieux bourg et le quartier du pont où régnait une grande activité, il s'est organisé autour d'une place centrale, face à la mairie construite en 1874.

Les nombreuses constructions réalisées à cette époque, cafés et hôtels rue de la gare, commerces et maisons de ville en bordure de la rue principale, présentent une architecture qui s'inspire de l'architecture de la « belle époque » caractérisée par des volumes de toiture importants aux couvertures d'ardoises agrémentées de lucarnes, et de différents décors en encadrement de baies, linteaux et chaînages d'angles en brique ou en pierre, balcons ou marquises....



entrée ouest et coteaux voisins : les constructions édifiées dans la deuxième moitié du XXème siècle, sont dotées de toitures adoptant des pentes variées, à deux ou quatre eaux (parfois une seule) couvertes de tuiles mécaniques, tuiles à emboîtements, plus économiques, de teinte rouge foncé ou brune. Les crépis ciment ont remplacé les maçonneries de pierre, en utilisant une teinte souvent trop claire : blanc ou blanc cassé.



La standardisation des ouvertures et la recherche d'économie a entraîné une banalisation des façades par suppression de tout élément décoratif.

Dans le même temps, pour optimiser la pénétration de la lumière sans augmenter les volumes, on assiste à un changement d'orientation des façades sur rue : les volumes ne présentent plus le faitage parallèle à la rue, mais offrent un pignon largement percé d'ouvertures avec faitage perpendiculaire, en rupture totale avec les volumes traditionnels. Il n'y a plus de mitoyenneté.



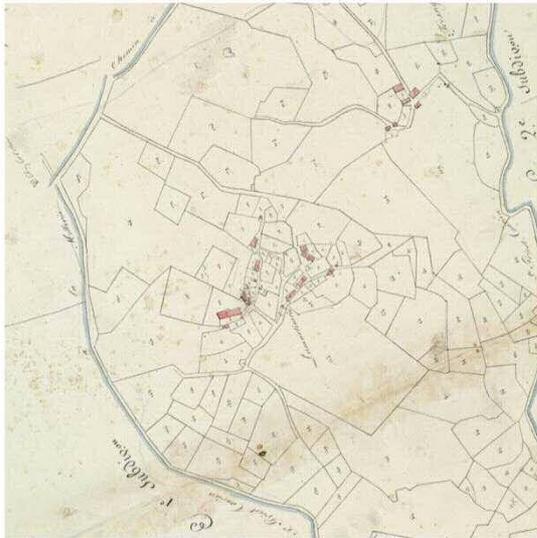
Quartier de la Mazette - cité P. Pénicaud : séparé de l'entrée ouest par la voie ferrée, il est implanté sur un plateau à peine surélevé, peu présent dans le paysage. Bien desservi, il bénéficie d'un bon ensoleillement et de quelques points de vue sur le bourg.

Ce quartier récent s'est constitué autour d'un ensemble de logements H.L.M. sous la forme de lotissements. Une liaison directe, piétonne, le relie au bourg par l'intermédiaire d'un passage à niveau.

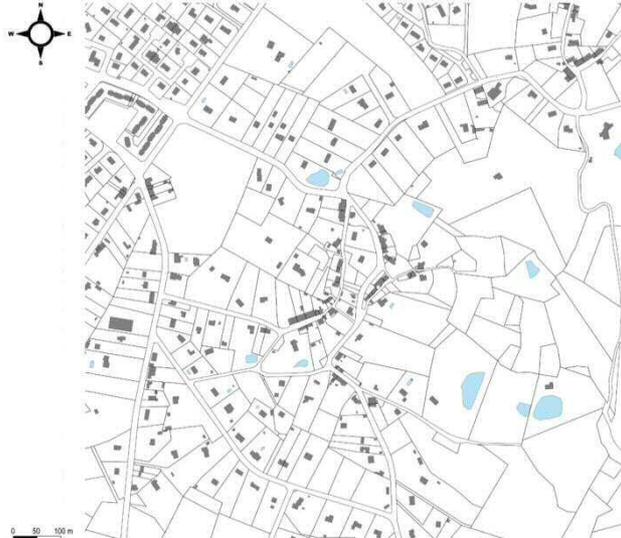


b. Les principaux villages

Secteur de la Martinerie



Cadastre de 1810



Cadastre de 2017

Le village de la Martinerie, à l'image de nombreux villages en périphérie de Limoges a connu un développement important en direction du plateau des Bardys, qui constitue la deuxième centralité de la commune.



Par sa position en tête de coteau, il bénéficie d'un bon ensoleillement et de points de vue intéressants en direction de l'est.



Les villages de la Chassagne et de Costrenat ont connu une évolution importante depuis 30 ans, avec l'implantation de nombreuses constructions individuelles aux abords, le plus souvent sous forme d'une urbanisation linéaire le long des principales voies de desserte. Le noyau ancien de ces villages est relativement bien préservé ; les constructions ont fait l'objet de réhabilitations intéressantes, préservant les petits éléments du patrimoine rural puits, fontaines, lavoirs, four à pain....

c. Les autres villages et hameaux anciens

Les différents villages et hameaux répartis sur le territoire communal possèdent sensiblement la même orientation : est-sud-est. Edifiés en ordre serré en bordure de l'ancienne voie de desserte, ils sont implantés à flanc de coteau, mais rarement en ligne de crête, à l'abri des vents dominants. Ils bénéficient d'un accompagnement végétal important : bosquets, arbres isolés, vergers. Leur impact dans le paysage est pondéré d'une part par leur implantation assez discrète (peu de villages sont visibles de loin), d'autre part par la densité de la végétation, enfin par l'unité de matériau et de volumes et l'harmonie qui en découle.

A l'image de Caux, les hameaux ont peu évolué depuis la réalisation de l'ancien cadastre. La plupart des constructions est encore en bon état, et fait l'objet de restaurations sensibles, en ce qui concerne les habitations. Les bâtiments annexes, inutilisés sont moins bien entretenus. De façon générale, il apparaît que les hameaux situés dans la partie est de la commune ont été mieux préservés, néanmoins on retrouve les mêmes caractéristiques architecturales dans l'ensemble des groupes bâtis anciens de la commune :

- maisons basses monocellulaires (rares) ou pluricellulaires (2 pièces d'habitation), la plupart du temps jumelées ou doubles, occupées autrefois par des artisans ruraux, elles comprenaient une partie atelier communiquant avec la partie habitation.

- maisons à éléments multiples en ligne : cette maison agro-pastorale comprenait une habitation de type pluri-cellulaire et une ou plusieurs granges ou/et étables, sous le même toit ou en décrochement.

- maisons grange-étable : habitation du petit paysan, le logis sans étage mais avec grenier communie avec la grange-étable, sous le même toit; elle est parfois dotée d'un four en annexe.

- maisons-ferme : l'habitation à deux ou trois travées, parfois sur deux niveaux et



dotée d'un grenier éclairé par des "fenestrous", comporte une façade aux ouvertures symétriques. Siège d'une propriété moyenne ou grande, elle abrite sous le même toit une ou deux granges, deux ou trois étables, bergerie, porcherie, en alignement de façade sur 50 à 60 m.

- fermes en équerre ou en double-équerre : habitation et bâtiment d'exploitation dessinent une cour largement ouverte sur les champs ou au contraire fermée par une haie. C'est le type représentatif du domaine exploité en fermage ou en métayage

- fermes à éléments dissociés : les volumes principaux : maisons, granges, sont placés en équerre, en ligne ou en U, implantés selon la topographie. Le logis, Maison de Maître, est construit à quelque distance de l'habitation et se distingue par sa couverture à quatre eaux.

Certaines constructions remarquables méritent d'être signalées :

- Le Manain : belle grange aux dîmes du XVème siècle,

- La Chabasse : maisons du XVII et XVIII ème siècle, avec balcon filant ou galerie protégée par des avant-toits débordant de plus de deux mètres.

Parmi les bâtiments témoins de cette architecture rurale subsistent encore certains petits éléments du patrimoine traditionnel : fours à pain (la Martinerie, Caux), fontaines et abreuvoirs (Costrenat, le bourg, la Chassagne), lavoir (le bourg), murets de pierres sèches et pavages de galets (La Chabasse), ...



d. Les secteurs d'urbanisation récents

Plusieurs quartiers d'habitation se sont récemment urbanisés dans la partie ouest du bourg et dans le quartier des Bardys, sous forme de lotissement, à proximité des équipements publics, des terrains de sports et loisirs avec des espaces de jeux et de détente du Mazeau, ou à proximité des réseaux de transports (gare des Bardys) reliés par une liaison piétonne.



Des extensions de type pavillonnaire se sont développées dans les secteurs de La Couture, les Pampisses mais aussi le Moulin des Roches, La Basse Gorce, la Haute Gorce, les Pradelles...

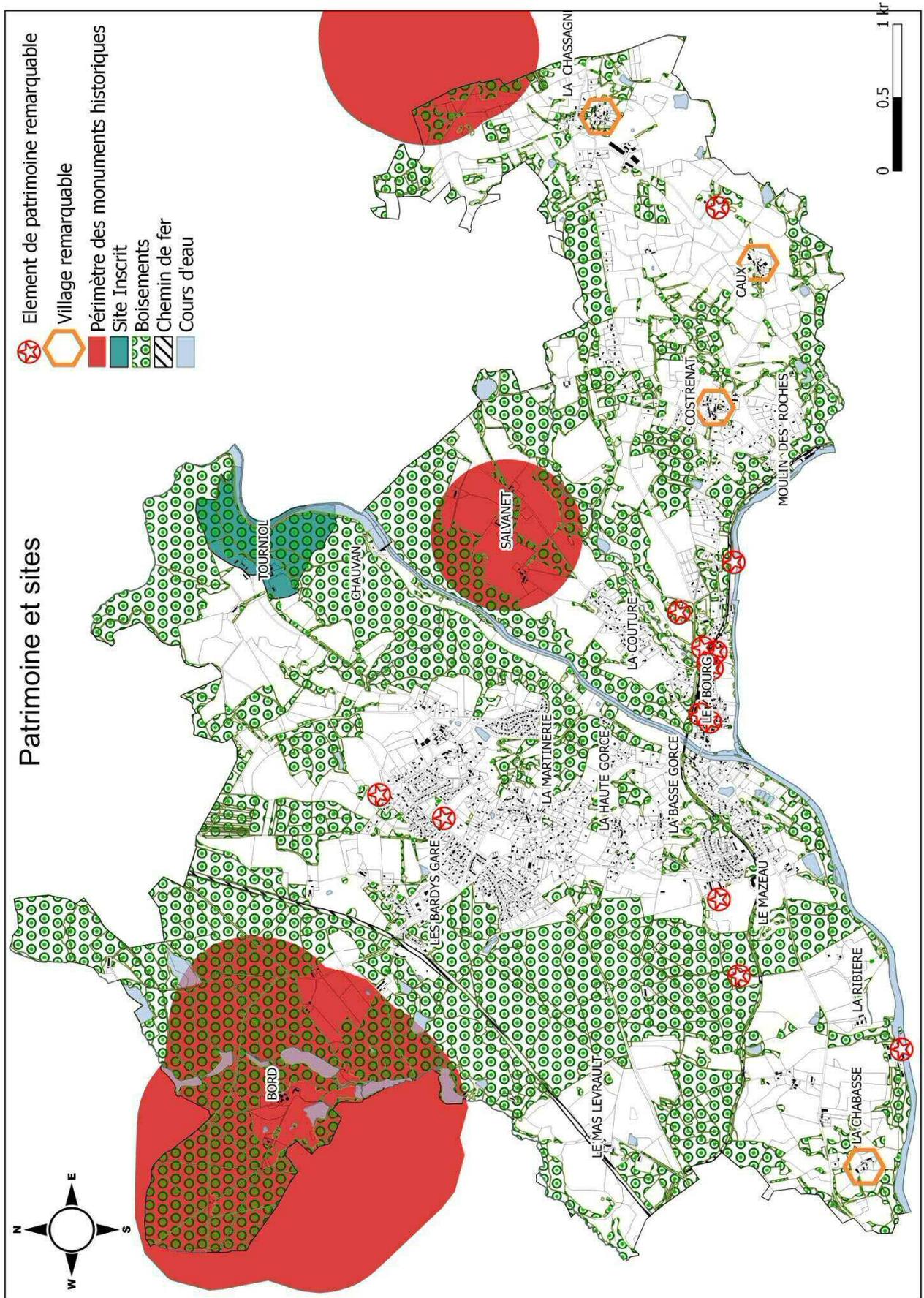


Les voies communales et départementales ont servi de vecteurs d'urbanisation. Des espaces résiduels demeurent non bâtis.

A proximité des Routes Départementales, se posent quelques problèmes de sécurité routière par rapport aux accès directs, en raison de la vitesse des véhicules circulant sur ces voies.



Cette dispersion de l'habitat, représentative de ce que l'on appelle le « mitage » des zones naturelles, a un certain impact sur les paysages, atténué par la présence des végétations assez denses.



4. Enjeux paysagers et patrimoniaux

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une diversité dans les paysages : des paysages ouverts sur les plateaux, des vallées encaissées, des secteurs boisés, etc. • Un bourg doté d'un patrimoine bâti important, valorisé par des espaces publics judicieusement aménagés • Une entrée de bourg aménagée qui permet de le découvrir par séquences, dans de bonnes conditions de sécurité • Des quartiers récents dotés d'espaces publics et de liaisons piétonnes • De nombreux villages anciens encore bien préservés avec la présence d'un bâti traditionnel de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Un enrichissement des fonds de vallées secondaires • Impact fort de l'urbanisation linéaire en tête de coteau • Tendance au mitage constatée dans la partie est du territoire • Absence ou insuffisance des espaces communs, placettes ou parkings, dans certains villages • De nombreux éléments du bâti remarquable mais non entretenus, voire menaçant de ruine dans certains quartiers

	OPPORTUNITES	MENACES
PAYSAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les structures bocagères et les alignements d'arbres et s'en inspirer pour de nouveaux quartiers et aménagements (haies d'essences locales, alignements d'arbres...) - Respecter l'identité du bâti traditionnel (matériaux, couleurs, formes...) et rester cohérent avec pour les nouvelles constructions - Adapter l'urbanisation au relief (suivre les courbes de niveau, limiter les nivellements, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le phénomène de mitage en privilégiant des secteurs déjà urbanisés - Eviter une urbanisation linéaire, le long des routes - Eviter les déblais ou remblais excessifs
PAYSAGES REMARQUABLES	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les boisements et la Forêt de Bort - Préserver les panoramas et les vues remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la fermeture des points de vue
PATRIMOINE REMARQUABLE	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les noyaux villageois anciens et leur contexte paysager - Préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux, protégés ou non 	<p>Dégradation du patrimoine non entretenu</p>